Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 037-213700727-20260630-DCM_2026_096-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
-
DEPARTEMENT
D'INDRE-&-LOIRE
-
Mairie de **CHINON**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU **MARDI 30 JUIN 2026**

2026-096

Le mardi 30 juin, à 18h300, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le mercredi 24 juin 2026, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 27
Nombre de Membres présents : 28	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 1	Abstention : 0
	Non votant : 0

SONT PRESENTS :
Monsieur DUPONT, Monsieur JAILLAIS, Madame LAMBERT, Monsieur DUCHESNE, Madame LAGREE, Monsieur PLANCHON, Madame PAVERO, Monsieur BRETT, Madame LECRUT-CHARNAVEL, Madame BOISNIER, Madame GACHET, Madame GUEYE, Monsieur FLEUREAUX, Monsieur SARKADI, Monsieur GUERTIN Madame LEFAY, Monsieur BERTRANDA, Madame MARTINEAU, Monsieur RIBEIRO, Madame BADILLER, Madame DE JENLIS, Monsieur VARANNE, Madame PANNIER, Monsieur DUFRESNE, Madame RUFET, Madame BOURGEOIS, Monsieur FIELD, Monsieur NIZOU

ONT DONNE PROCURATION :
Monsieur LE TREUT à Monsieur JAILLAIS

ABSENT EXCUSE :
Monsieur LE TREUT

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame BOURGEOIS

Mise à disposition de locaux scolaires du groupe scolaire Jean Jaurès à l'association Lire et Dire

Au cours de l'année scolaire 2025-2026, la ville de Chinon a mis à disposition une salle, au sein du groupe scolaire Jean Jaurès, à l'association Lire et Dire dans l'intérêt de soutenir l'initiative de l'association « Lire & Dire » et du groupe scolaire Jean Jaurès en faveur des élèves et de leur réussite scolaire.

Le bilan de l'année 2025-2026 est positif. 8 élèves ont pu bénéficier de ce soutien et les résultats sont encourageants.

Il est demandé aujourd'hui de renouveler le dispositif pour la prochaine rentrée scolaire et ainsi de formaliser les conditions de cette mise à disposition en renouvelant la convention entre la commune et l'association « Lire et Dire » représentée par sa Présidente, Madame Carole RALLE. Cette convention

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 037-213700727-20260630-DCM_2026_096-DE

précise les modalités d'utilisation, les responsabilités et les engagements de chaque partie, dans le cadre de l'aide aux devoirs assurée auprès des enfants scolarisés sur le groupe scolaire Jean Jaurès.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE (Madame BOURGEOIS, et Madame BADILLER sont sorties de la salle du Conseil au moment du vote) :

- ***APPROUVE** le renouvellement de la mise à disposition des locaux scolaires en dehors du temps scolaire auprès de l'association « Lire et Dire », dans le respect des normes de sécurité et d'utilisation de locaux scolaires, à compter du 1er septembre 2026 pour l'année scolaire 2026-2027.*
- ***AUTORISE** le Maire ou l'adjointe déléguée à l'éducation, à signer tous les documents relatifs à ce dossier*

Fait à Chinon, le 30 juin 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE CHINON (I. & L.)

Jean-Luc DUPONT

Certifié exécutoire
Publié ou notifié le

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication